



Demande de PASSEPORT  
 Demande de C.N.I. (CARTE NATIONALE D'IDENTITE)

Personne majeure  Personne mineure

**A GUSTAVIA : COLLECTIVITÉ / BUREAU ETAT CIVIL**  
**du Lundi au Vendredi** Le matin de 07 h 30 à 11 h 45 – L'après-midi uniquement sur RDV  
(Fermé le mercredi après-midi)

**A LORIENT : BATIMENT ADMINISTRATIF / BUREAU ETAT CIVIL**  
(Entre le bureau circulation routière et l'agence postale territoriale)  
**Les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi** Le matin de 08 h 00 à 12 h 30 et L'après-midi de 14 h 00 à 16 h 00 sur RDV  
**Le Mercredi** Le matin de 08 h 00 à 12 h 00 sur RDV (Fermé le mercredi après-midi)

B.P. 113 – Gustavia - 97098 SAINT-BARTHÉLEMY CEDEX  
Tél. 05 90 29 80 40 (Collectivité) / 05 90 29 80 43 (état civil) – Email : [etatcivil@comstbarth.fr](mailto:etatcivil@comstbarth.fr)

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

**Pièces obligatoires**

Réaliser une pré-demande en ligne <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>  
Le Code Postal à intégrer pour les Collectivités d'Outre-Mer:  SAINT-BARTHÉLEMY : 97701  SAINT-MARTIN : 97801  
**IMPORTANT : Pour valider la demande ne pas choisir l'adresse proposée ! indiquer qu'elle ne figure pas dans la liste et l'intégrer manuellement**

<input type="checkbox"/> <u>Timbre Fiscal</u>	<input type="checkbox"/> <u>Passeport</u> Tarif selon l'âge	<input type="checkbox"/> <u>CNI</u>
→ A acheter en ligne : <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a>	<b>- 1<sup>ère</sup> Demande ou Renouvellement</b>	
	Enfant : de 0 à 14 ans :..... <input type="checkbox"/> 17 €	<input type="checkbox"/> Gratuit
	de 15 à 17 ans :..... <input type="checkbox"/> 42 €	
Adulte : à partir de 18 ans :..... <input type="checkbox"/> 86 €		
	<b>- Vol/ perte</b>	<input type="checkbox"/> 25 €
	Tarif selon l'âge (voir ci-dessus)	
	<b>- Modification</b>	<input type="checkbox"/> Gratuit
	<input type="checkbox"/> Gratuit (validité selon date expiration du passeport )	

Passeport à renouveler et/ou  
 CNI à renouveler

- Passeport original** + photocopies pages 1, 2,3  
*Photocopie visa en cours de validité afin de conserver le passeport Photocopie de toutes les pages si il n'y a plus de pages disponibles pour les visas*
- Carte d'identité original** + photocopie recto verso  
**➔ A PRESENTER LORS DE LA DEMANDE ET A LA REMISE DU NOUVEAU**

2 photographies d'identité (format de 3.5 x 4.5 cm)  
en couleurs, identiques, récentes (- de 6 mois), de face, lunettes non obligatoire, tête nue et centrée, visage dégagé, sans sourire, sur fond clair, neutre, uni (pas de blanc)

Justificatif de domicile récent (ORIGINAL+ photocopie)  
Indication des NOM, PRÉNOM et ADRESSE du demandeur (Pas de Boîte Postale)

OU

- Pour les Personnes hébergées chez un particulier (parents, amis,...) ou par l'hôtel
  - lettre de l'hébergeant signée** certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois ou attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel ou société **pièce d'identité de l'hébergeant** ou gérant ou du directeur de l'hôtel ou société (+ extrait kbis)
  - justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant** (se référer à la liste ci-dessus)
  - document officiel au nom du demandeur** montrant la réalité de sa résidence au domicile de l'hébergeant  
(ex : carte grise, attestation vitale, titre d'allocations familiales, document Pôle Emploi, dernière fiche de paie, dernier relevé de compte bancaire ou postal, facture téléphone mobile ...)
- Pour les personnes vivant sur un bateau :
  - attestation récente établie par la capitainerie du port
  - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité pour le bateau
  - attestation d'assurance pour le bateau
- Pour les personnes vivant au sein d'un hôtel :
  - attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel
  - document officiel à votre nom indiquant la même adresse (voir ci-dessus)

**➔ Fournir ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES recto verso**

## Pour un enfant

<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance	<b>ORIGINAL moins de 3 mois à demander dans la mairie de naissance *</b> (sauf si <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé*</a> )
<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité du parent demandeur	Passeport ou CNI ( <b>original</b> + photocopie) du parent qui dépose la demande
<input type="checkbox"/> Nom d'usage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ autorisation d'adjonction de nom à signer par les 2 parents</li> <li>✦ pièce d'identité de l'autre parent (<b>original</b> + photocopie)</li> </ul>
<input type="checkbox"/> En cas de divorce ou de séparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et de résidence du mineur,</li> <li>○ ou la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale,</li> <li>○ ou l'ordonnancement du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale</li> </ul>
<input type="checkbox"/> En cas de garde alternée :	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ photocopie pièce identité du parent non présent</li> <li>✦ justificatif de domicile des 2 adresses (père et mère) <b>en original + photocopie</b> preuve de la résidence alternée (jugement) <b>original + photocopie</b></li> </ul>

## Autres Pièces

<input type="checkbox"/> Acte de naissance	copie intégrale ou extrait avec filiation ( <b>original moins de 3 mois</b> )* (sauf si <a href="#">naissance à l'étranger</a> ou dans une ville dont <a href="#">l'état civil est dématérialisé</a> )
<input type="checkbox"/> Un justificatif d'identité	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Passeport valide (<b>original</b> + photocopie) (si le passeport est périmé depuis + de 2 ans un acte de naissance ou justificatif de nationalité française peut être demandé)</li> <li>○ Carte d'identité (valide ou périmée depuis - de 5 ans) : <b>original</b> + photocopie</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française	si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : certificat de nationalité française ou du parent français, décret de naturalisation ou déclaration d'intégration, déclaration d'acquisition, acte de naissance du parent né en France ( <b>original</b> + photocopie)
<input type="checkbox"/> Nom d'usage	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ acte de naissance ou mariage (<b>original moins de 3 mois</b>)* pour le nom d'épouse ou de l'autre parent,</li> <li>◆ jugement de divorce (<b>original + photocopie</b>) autorisant l'usage du nom ou accord écrit de l'ex-conjoint accompagné de sa pièce d'identité (<b>original + photocopie</b>)</li> <li>◆ acte de décès du conjoint (mention «veuf/ve»)</li> </ul>
<input type="checkbox"/> En cas de tutelle	le jugement de tutelle et un justificatif d'identité du tuteur ( <b>original + copie</b> )
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte	Si perte à remplir sur place lors du dépôt ou <a href="#">cerfa n°14011*02</a> disponible en ligne . Se rendre en Gendarmerie en cas de perte <u>sans renouvellement immédiat du titre.</u>
<input type="checkbox"/> Déclaration de vol	Se rendre en Gendarmerie en cas de vol

- **Présence obligatoire de la personne MAJEURE au dépôt et au retrait (prise d'empreintes)**
- **Pour une personne MINEURE, le responsable légal (PERE – MERE – TUTEUR) qui sollicite la demande doit également être présent au retrait**
  - enfant de 12 ans et plus** : Présence obligatoire au dépôt et au retrait (**prise d'empreintes**)
  - enfant de moins de 12 ans** : Présence obligatoire au dépôt uniquement

**VALIDITÉ** Passeport : adultes : **10 ans** / enfants : **5 ans** / Carte d'identité : adultes : **10 ans** / enfants : **10 ans**

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste [valide 5 ans après la date d'expiration](#) qui est indiquée. Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité si vous ne possédez pas de passeport en produisant un [justificatif d'un voyage](#) à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage

\* **Acte de naissance** Au préalable, vérifier si nécessaire au dossier. Certaines mairies ont dématérialisé la délivrance des actes. (<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

si non, à demander par courrier ou sur le site internet officiel ou celui de la mairie **(C'EST GRATUIT !)**

**Pour les français nés en France**  
<https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>  
(Mairie du lieu de naissance – Service Etat Civil)

**Pour les français nés à l'étranger**  
Pas nécessaire (Comedec)  
(transcription au Service central de l'état civil de Nantes)

**LE PASSEPORT ET LA CARTE D'IDENTITÉ DOIVENT ÊTRE RETIRÉS DANS LES 3 MOIS PASSÉ CE DÉLAI LE TITRE SERA DÉTRUIT**

**LES ANCIENS TITRES DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT RESTITUÉS SAUF SI VISA EN COURS DE VALIDITÉ SUR LE PASSEPORT**